

COMMUNE DE TOX (Haute Corse)
SELURL Marie Anne PIERI
Notaire de la république – Officier Public
Résidence TADDEI Bastien BP 37
20270 ALERIA
Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.
Email : marie-anne.pieri@notaires.fr
AVIS DE TITRE DE PROPRIETE
DATE DE L'ACTE : 25 septembre 2023

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : **Mme Bastienne TADDEI**, dt à ALERIA (20270) Route de la Mer, née à BASTIA (20200) le 5 septembre 1964, divorcée de Mr Patrick BARCELO.

Désignation du bien :

COMMUNE DE TOX (HC)

Article 1 : Une parcelle de terre cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	117	379 Rue A Traversa	00ha 01a 24ca

Article 2 : Une parcelle de terre, à usage de chemin, cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	119	Coteru	00ha 00 a 26ca

OBSERVATION ETANT ICI FAITE :

La parcelle limitrophe cadastrée section C n°116, qui supporte une maison est la propriété de Mme TADDEI Bastienne, cette habitation empiète sur la parcelle C 117 propriété apparente de Mme TADDEI Bastienne.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Marie-Anne PIERI